

The logo of the French Socialist Party (PS), consisting of the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

Paris, le 22 juin 2011

Communiqué

Les socialistes membres des quatre groupes de travail sur la perte d'autonomie

Charlotte Brun, secrétaire nationale aux personnes âgées, handicap et dépendance

Remise des rapports des groupes de travail sur la perte d'autonomie mis en place par Mme. Bachelot

Les parlementaires socialistes nommés aux groupes de travail gouvernementaux sur la dépendance ne souscrivent pas aux rapports présentés à la Ministre des solidarités le 21 juin. Ils ne souhaitent en aucun cas donner quitus au gouvernement sur les scénarios présentés comme s'ils étaient issus de la concertation, mais en réalité approuvés par les députés UMP seuls, et versés au débat public pour servir de ballons d'essai dans l'opinion. Quoi qu'en disent le gouvernement et Mme. Bachelot, la droite a sa feuille de route déjà écrite.

Ce qui nous est proposé est une solution a minima, qui ne répond pas aux besoins des personnes en perte d'autonomie, ni aujourd'hui ni d'ici 2040. En revanche, elle met en place un système de financement progressif par la personne elle-même, en fonction de ses moyens et non de ses besoins.

La montagne du "chantier de la dépendance" a accouché d'une souris. De ces nombreuses et longues réunions ne sont sorties que des propositions de replâtrage, à moyens constants et sans prise en compte globale et transversale de la problématique de la perte d'autonomie.

Comment pourrait-il en être autrement alors que les sources de financement restent inchangées et que ce gouvernement se refuse à mettre en place un système basé sur une véritable solidarité nationale ?

Les parlementaires socialistes réaffirment leur volonté politique de répondre aux besoins immédiats et à terme d'accompagnement et de prise en charge, par un projet de réforme ambitieux, global et pérenne qui inscrira le risque de perte d'autonomie dans le cadre d'une Sécurité sociale digne du XXIème siècle, au même titre que le risque de maladie ou de perte de revenu.